

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 25 juin 2012**

CP 12/06-10

*L'an deux mil douze, le 25 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant M. le Président. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Excusé : M. Moignard.*

**PRESTATIONS DE SOUDURES DIVERSES, D'AJUSTAGE DE  
PIECES MECANQUES ET D'EQUILIBRAGE DE ROTORS  
EPREUVES ET SURFACAGE DE CULASSES ET TRAVAUX  
MOTEURS**

**DEVOLUTION DES MARCHES**

---

Pour répondre aux besoins du Conseil Général, une consultation a été lancée auprès des fournisseurs en vue de conclure des marchés de « prestations de soudures diverses, d'ajustage de pièces mécaniques et d'équilibrage de rotors » et « d'épreuves et surfacage de culasses et travaux moteurs ».

Les caractéristiques principales des consultations sont les suivantes :

- Procédure : appel d'offres ouvert européen
- Marché à bons de commandes
- Marché sans montant minimum ni maximum
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 avril 2012 et le 14 mai 2012, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

Elle a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 70 % et délai 30 %, identique pour les deux marchés.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 30 avril 2012 et le 14 mai 2012,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
  - les marchés avec les entreprises suivantes :
    - 1 - Prestations de soudures diverses, d'ajustage de pièces mécaniques et d'équilibrage de rotors  
Attributaire : Société ARNAUDO (82)
  
    - 2 - Epreuves et surfaçage de culasses et travaux moteurs  
Attributaire : Société LE MOTEUR (82)
  - toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,